

## Communiqué de presse

### Inscriptions sur les listes électorales

La Ville de Colmar invite ses nouveaux habitants ainsi que les électeurs ayant déménagé au sein de la commune, à se présenter dès à présent et jusqu'au 30 décembre 2017 au bureau des élections afin de s'inscrire sur la liste électorale ou de faire enregistrer leur changement d'adresse.

Il convient de se munir d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport) et d'un justificatif de domicile récent (datant de moins de 3 mois).

**Bien entendu, cette démarche peut s'effectuer par voie dématérialisée sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr) dans la rubrique « papiers-citoyenneté ».**

Le service Population reste à votre disposition pour toute information complémentaire au 03.89.20.68.68. poste 1220 ou 1222, et vous accueille jusqu'au 22 décembre, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, le vendredi jusqu'à 19h00.

**Une permanence se tiendra les 27, 28, 29 et 30 décembre de 8h30 à 12h00.**

**Contact presse :**

**Virginie Nguyen**

+33 (0)3 69 99 56 22

[virginie.nguyen@colmar.fr](mailto:virginie.nguyen@colmar.fr)